

## **SAVSA – Projet d'aménagement de la place des Moines**

### **Apport de la commission extra-municipale d' « aménagement du bourg », réunie le 27 juillet 2016**

La commission (7 membres + l'architecte) a donné son avis (mais non un « relevé de décision ») sur une quinzaine de points, qui recourent la plupart des points abordés lors de la réunion publique du 28 juillet (dont nous avons fait un compte-rendu, diffusé à tous nos adhérents le 1<sup>er</sup> juillet, consultable sur notre site : savsa.net) :

- Quelques précisions ou vœux supplémentaires : qu'il y ait une présence d'eau jaillissante ; que les enfants y soient en sécurité par rapport à la circulation du boulevard ; que les arbres ne gênent pas la vue du Roc d'Anglars ; que la place conserve son rôle « dans la composition de la façade urbaine ».

- Deux questions sensibles sont bien apparues :

a) Faut-il supprimer les balustrades en béton, côté rue et côté rivière (mais non l'escalier) ? Est en jeu la conservation cohérente des vestiges du thermalisme (années 10 et 20). La commission s'est ralliée, à la majorité, à cette suppression, combattue par Dominique Perchet (voir sa note sur notre site). La SAVSA en tant que telle, n'a pas encore pris position sur ce point.

b) Quelle place faire à la circulation et au stationnement automobiles en bordure de place ? Faut-il augmenter le nombre de places de stationnement, élargir la voie (estimée aujourd'hui à 5 m 80) ? D'un côté, on manque de places, notamment pour la desserte de la poste et de la pharmacie ; et, l'été surtout, la circulation automobile est difficile sur ce tronçon du boulevard ; d'un autre côté, nul ne peut souhaiter augmenter la place de l'automobile dans un point aussi central et emblématique du village. La commission a opté pour le maintien (non l'augmentation) du nombre de places de stationnement, et pour l'instauration d'une « zone bleue » pour améliorer la desserte. Elle ne s'est pas prononcée sur la largeur de la voie (NB. Lors de l'aménagement d'une autre partie du boulevard circulaire, l'avenue Benet, voici dix ans, celle-ci avait été ramenée à une largeur de 6 m).

- Calendrier à suivre d'ici la fin de l'année : la commune, avec l'aide de l'architecte qui l'assiste, élaborera un cahier des charges de la consultation pour le choix du maître d'œuvre, confié à un jury. La commission a demandé davantage de communication préalable.